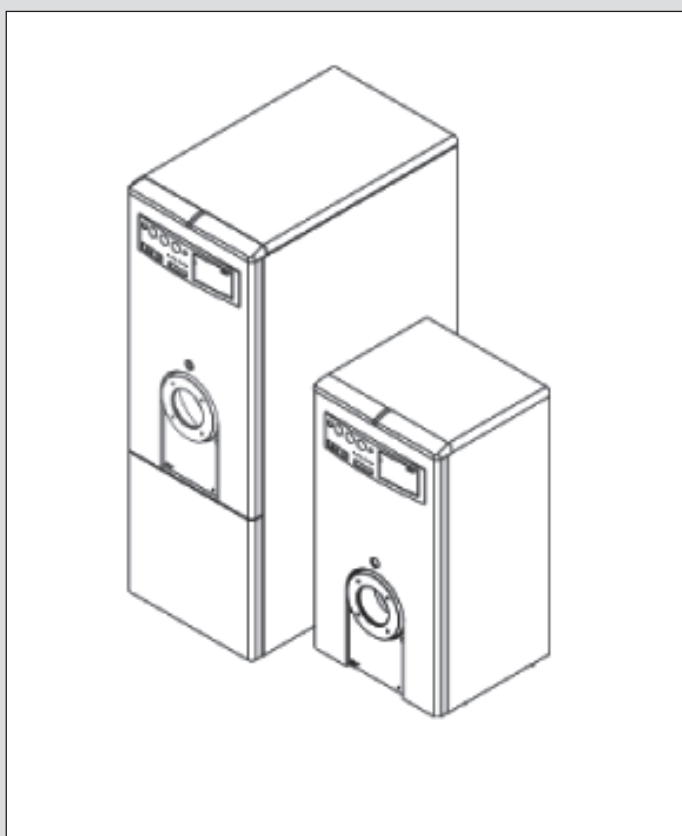


# Unical<sup>®</sup>

## ***AUXAL ErP*** ***AUXAL B Cell ErP***



**NOTICE D'INSTALLATION  
ET D'UTILISATION**

### ATTENTION

Si la chaudière est équipée d'un brûleur gaz à air soufflé ne rentrant dans aucune catégorie parmi celles considérées dans l'Annexe II de la Directive 97/23/CE (en matière d'équipements sous pression), et étant, en outre, pris en considération par la directive 90/396/CEE (Appareils à gaz), art. 1, alinéa 3, paragraphe 6.5; il en résulte exclu du domaine d'application de la Directive même.

### IMPORTANT

**LE LIVRET D'INSTRUCTION** fait partie intégrante du produit et doit être impérativement remis à l'utilisateur.

Lire attentivement les avertissements contenus dans le présent livret car ils fournissent des indications importantes au niveau de la sécurité d'utilisation et de manutention. Conserver ce livret afin de pouvoir toujours le consulter.

L'installation doit être effectuée, conformément aux normes en vigueur et en respectant les instructions du fabricant, par une personne professionnellement qualifiée.

Par "personne professionnellement qualifiée", il s'entend une personne ayant des compétences techniques dans le secteur des composants et des installations de chauffage et de production d'eau chaude à usage sanitaire; plus particulièrement les services d'assistance autorisés **UNICAL**.

Un défaut dans l'installation peut entraîner des dommages sur des personnes, animaux ou objets pour lesquels le fabricant ne saurait être tenu responsable.

Après avoir retiré l'emballage de la chaudière, s'assurer de l'état du contenu.

Avant de raccorder l'appareil, s'assurer que les données fournies par **UNICAL** sont compatibles avec l'installation à réaliser dans les limites maximales autorisées.

**Au préalable de toute opération d'entretien, de manutention ou de réparation sur l'appareil, couper l'alimentation électrique sur ce dernier.**

En cas de panne et/ou de fonctionnement anormal de l'appareil, n'envisager aucune tentative de réparation ou d'intervention directe, mais faire appel à une personne professionnelle compétente.

L'éventuelle intervention de réparation devra être effectuée par un service d'assistance autorisé qui utilisera exclusivement des pièces de remplacement d'origine.

Le non respect des clauses décrites ci-dessus peut compromettre la sécurité d'utilisation de l'appareil.

Pour garantir l'efficacité de l'appareil et pour son fonctionnement correct, il est indispensable de faire effectuer un entretien périodique de ce dernier en se conformant aux instructions fournies par **UNICAL**.

Dans le cas où l'appareil devrait être vendu ou transféré chez un utilisateur différent, s'assurer toujours que ce livret accompagne le matériel afin que le nouveau propriétaire ou l'installateur puissent le consulter.

Pour tous les appareils vendus avec des options, il devra être fourni uniquement des pièces d'origine.

Cet appareil devra être destiné exclusivement à l'usage pour lequel il a été conçu; toute autre utilisation aléatoire devra être considérée comme impropre et dangereuse.

Sont exclues toutes responsabilités contractuelles ou extracontractuelles d'**UNICAL** pour des dommages causés suite à des erreurs d'installation et d'utilisation, ou par un non respect des instructions fournies par **UNICAL** ou des normes d'installation en vigueur concernant le matériel en objet.

**1****CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET DIMENSIONS**

.....pag.	4
1.1 Caractéristiques techniques .....	4
1.2 Dimensions.....	4
1.3 Positionnement des raccords hydrauliques.....	5
1.4 Données de fonctionnement .....	6
1.5 Caractéristiques du brûleur .....	7
1.5.1 Fixation de la bride sur la porte de la chaudière .....	7
1.6 Pertes de charge .....	7
1.7 Données techniques du ballon d'E.C.S.....	7

**2****INSTRUCTIONS POUR L'INSTALLATEUR**

.....pag.	8
2.1 Conditions d'installation .....	8
2.2 Installation .....	8
2.2.1 Emballage .....	8
2.2.2 Ventilation des locaux .....	9
2.2.3 Systèmes d'évacuation des fumées.....	9
2.2.4 Caractéristiques de l'eau de l'installation .....	9
2.2.5 Alimentation hydraulique .....	9
2.2.6 Conseils et suggestion pour éviter vibrations et bruits dans l'installation .....	10
2.2.7 Alimentation électrique .....	10
2.3 Schémas électriques.....	11
2.4 Remplissage en eau de l'installation.....	15

**3****INSTRUCTIONS POUR L'USAGER**

.....pag.	16
3.1 Le tableau de commande .....	16
3.2 Utilisation du tableau de commande .....	17
3.3 Remarques .....	17
3.3.1 Utilisation de la chaudière.....	17
3.3.2 Entretien et nettoyage .....	17
3.3.3 Maintenance .....	17

# 1

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET DIMENSIONS

### 1.1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

La chaudière AUXAL ErP est une chaudière en fonte fonctionnant au fioul, dont la gamme se compose de deux versions:

**AUXAL ErP** Chaudière chauffage seul

**AUXAL B Cell ErP** Chaudière pour le chauffage et la production d'E.C.S. par ballon d'accumulation.

- Corps de chauffe à éléments en fonte brevetés à haute résistance mécanique,

assemblés entre eux par des tirants en acier.

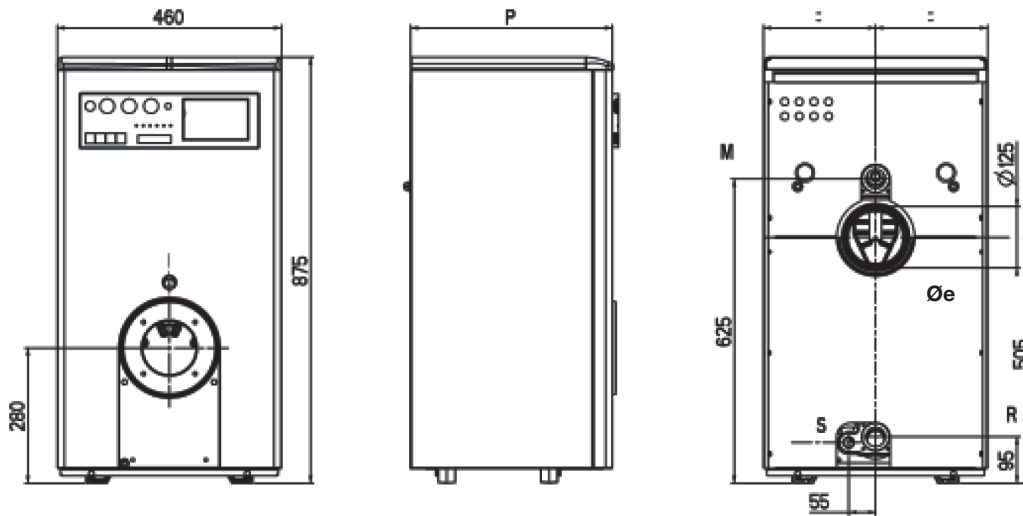
- Pertes de chaleur minimales dans l'ambiance.
- Passages des fumées horizontaux et verticaux pour un nettoyage facilité du corps de chauffe.
- Accessibilité totale à l'échangeur de chaleur et à la chambre de combustion.
- Habillage constitué par une jaquette en tôles d'acier vernies au four.
- Isolation par panneaux de laine de verre d'épaisseur 50 mm directement posés sur le corps de chauffe.
- Robinet de vidange du circuit chauffage.
- Ballon d'eau chaude sanitaire à accumulation avec serpentin interne de grande surface, le tout émaillé à poudres élec-

trostatiques à 820 °C, selon la norme DIN 4753 (version AUXAL B Cell ErP uniquement).

- Isolation du ballon par mousse de polyuréthane injectée réduisant fortement les pertes de chaleur dans l'ambiance (version AUXAL B Cell ErP uniquement).
- Pompe de charge à vitesse réglable entre la chaudière et le ballon (version AUXAL B Cell ErP uniquement).
- Clapet anti-retour placé en amont de la pompe de charge sanitaire (version AUXAL B Cell ErP uniquement).
- Anode de protection en magnésium (version AUXAL B Cell ErP uniquement).
- Trappe de visite du ballon facilement accessible (Version AUXAL B Cell ErP uniquement).

### 1.2 - DIMENSIONS

SERIE AUXAL ErP

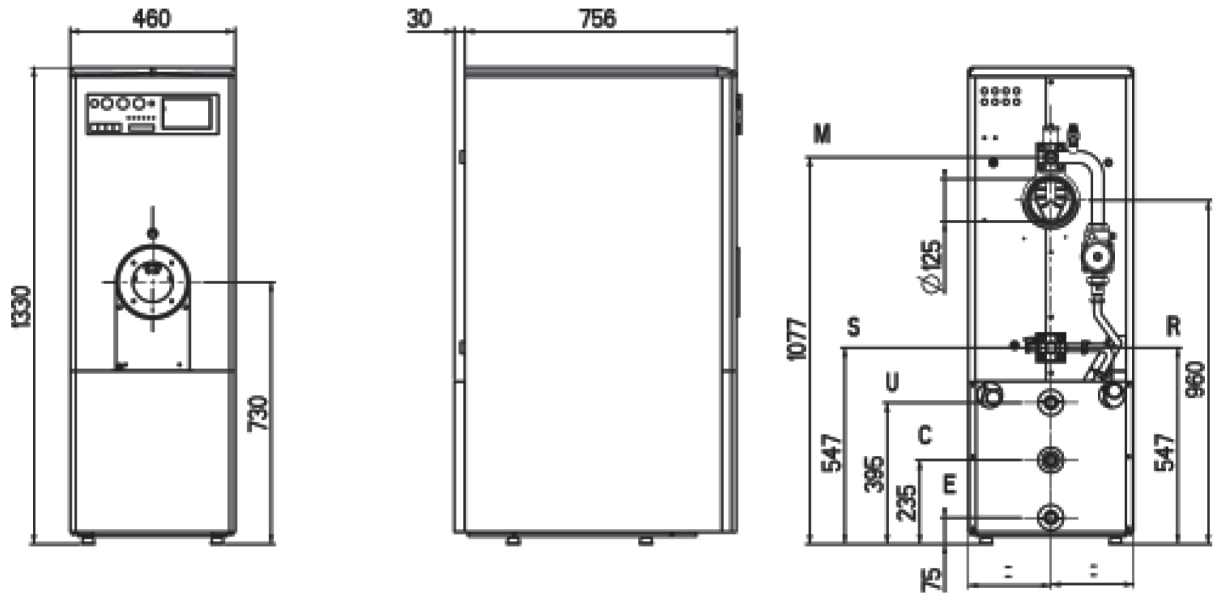


AUXAL ErP	P	Øe
25	515	125
33	615	125

Légende :  
*P* Profondeur  
*R* Retour chauffage 1"1/4  
*M* Départ chauffage 1"1/4  
*S* Vidange chaudière 1/2"

fig. 1

SERIE AUXAL B Cell ErP



Légende :

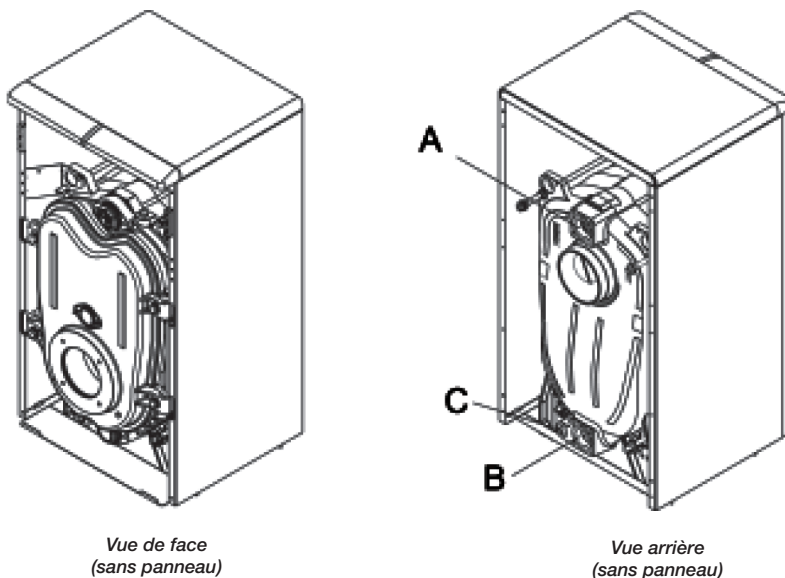
R Retour chauffage 1"1/4  
 M Départ chauffage 1"1/4  
 S Vidange chaudière 1/2"  
 E Entrée eau froide 3/4"

C Recyclage sanitaire 3/4"  
 U Départ eau chaude sanitaire 3/4"

fig. 2

1.3 - POSITIONNEMENT DES RACCORDEMENTS HYDRAULIQUES

SERIE AUXAL ErP



Légende:

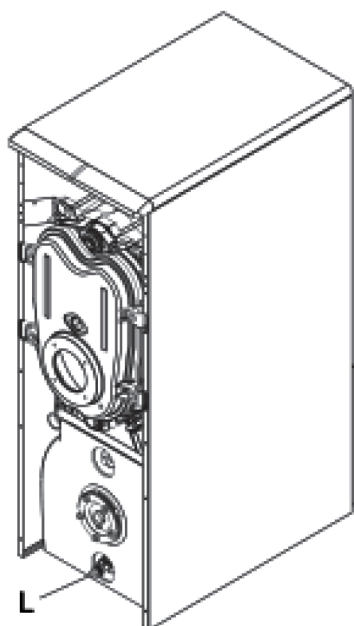
A = Départ chauffage 1"1/4  
 B = Retour chauffage 1"1/4  
 C = Robinet de vidange 1/2"

fig. 3

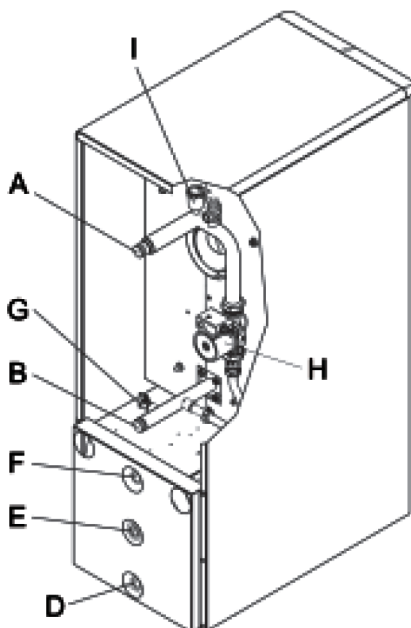
## SERIE AUXAL B CELL ErP

Légende :

- A = Départ chauffage 1"1/4
- B = Retour chauffage 1"1/4
- D = Entrée d'eau froide 3/4"
- E = Recirculation sanitaire 3/4"
- F = Départ eau chaude sanitaire 3/4"
- G = Robinet de vidange chauffage 1/2"
- H = Pompe de charge ballon
- I = Purgeur d'air automatique
- L = Vidange ballon 1/2"



Vue de face  
(sans panneau)



Vue arrière  
(sans panneau)

fig. 4

## 1.4 - DONNEES DE FONCTIONNEMENT

AUXAL ErP		25	33
Puissance Utile	kW	25,2	32,7
Débit Thermique	kW	27	34,8
Eléments	n°	4	5
Contenance en eau chaudière	l.	16,8	20,8
Poids net sans emballage	kg.	135	161
Pression maximale circuit chauffage	bar	3	3
Alimentation électrique Tension/Fréquence	V/Hz	230/50	230/50
Fusible sur alimentation	A(F)	4	4
Efficacité énergétique saisonnière en chauffage	%	86	86
Pertes à l'arrêt à 50°C (EN 303)	W	178	178

AUXAL B Cell ErP		33
Puissance Utile	kW	32,7
Débit Thermique	kW	34,8
Eléments	n°	5
Contenance en eau chaudière	l.	16,8
Contenance en eau du ballon	l.	80
Poids net sans emballage	kg.	243
Pression maximale circuit chauffage	bar	4
Pression maximale circuit ballon	bar	7
Alimentation électrique Tension/Fréquence	V/Hz	230/50
Fusible sur alimentation	A(F)	4
Efficacité énergétique saisonnière en chauffage	%	86
Pertes à l'arrêt à 50°C (EN 303)	W	435

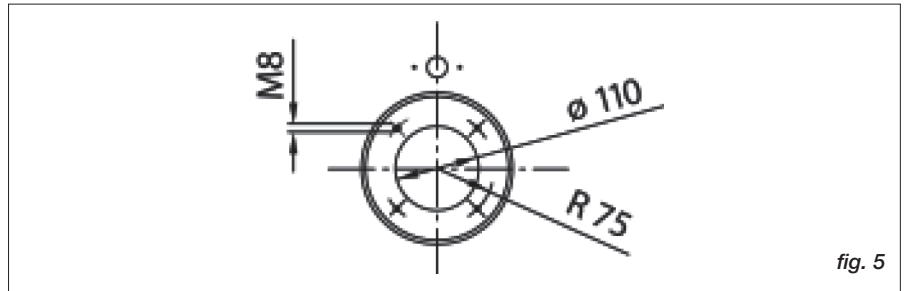
## 1.5 - CARACTERISTIQUES DU BRULEUR A LA PUISSANCE MAXI

MODELE ErP	P. électrique absorbée W	Gicleur GPH	Angle	Consommation kg/h*
AUXAL 25	175	0,55	60°S	2,20
AUXAL 33 - AUXAL B Cell 33	195	0,65	80°S	2,77

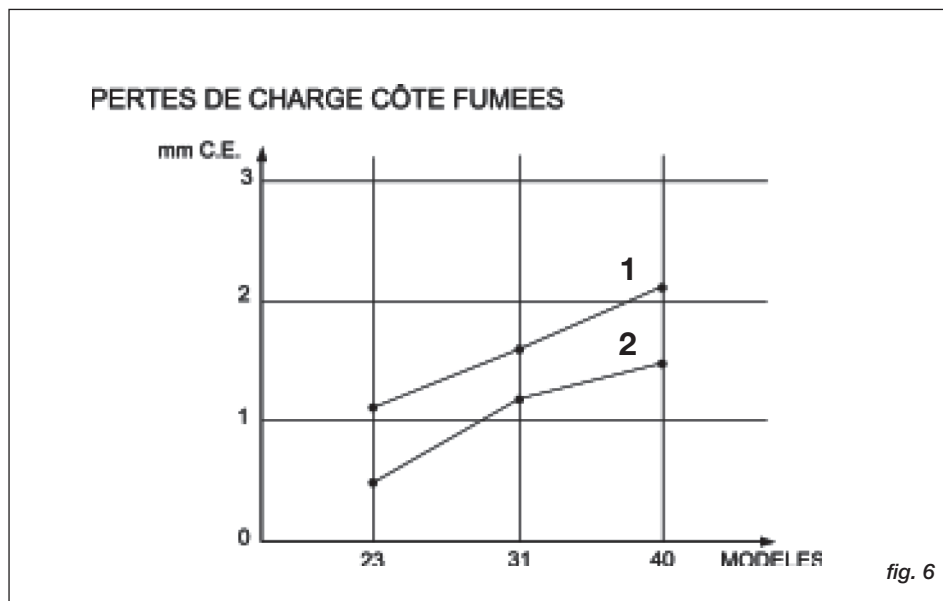
\* à vérifier en fonction du réglage de la pression de pompe

### 1.5.1 - FIXATION DE LA BRIDE SUR LA PORTE DE LA CHAUDIERE

La porte de la chambre de combustion est percée conformément à la norme EN 226.



## 1.6 - PERTES DE CHARGE



- 1) PERTES DE CHARGE CÔTÉ FUMÉE À LA PUISSANCE MAXI
- 2) PERTES DE CHARGE CÔTÉ FUMÉE A LA PUISSANCE MINI

PERTES DE CHARGE CÔTÉ EAU ( $\Delta T = 10^\circ\text{C}$ )

MODELE ErP	m c.e.
AUXAL 25	0,10
AUXAL 33 - AUXAL B Cell 33	0,15

## 1.7 - DONNEES TECHNIQUES DU BALLON D'E.C.S.

La production d'eau chaude sanitaire est assurée par un ballon d'une capacité de 80 litres à accumulation rapide, en acier émaillé suivant le procédé DIN 4753.

Le ballon monté sur les chaudières AUXAL B Cell ErP est protégé par une anode en magnésium. Les ballons sont isolés avec du polyuréthane injecté (conformes aux directives de la CEE en matière de déchets non recyclables).

Capacité du ballon	l.	80
Pression maxi de service	bar	7
Epaisseur isolation en mousse de polyuréthane	mm	25
Production d'ECS en 10 min. à 45°C (*)	l.	165
Débit spécifique (*)	l./min.	2

(\*) Ballon à 65°C - Eau froide à 10°C

## 2

# INSTRUCTIONS POUR L'INSTALLATEUR

## 2.1 - CONDITIONS D'INSTALLATION

L'installation et l'entretien de la chaudières doivent être effectués par une personne professionnellement qualifiée et en conformité avec les normes et règles de l'art en vigueur décrites ci-dessous:

- D.T.U. 65-11 "Dispositifs de sécurité des installations de chauffage central concernant le bâtiment" d'octobre 1973.
- D.T.U. 65-4 "Prescriptions techniques relatives aux chaufferies aux gaz et aux hydrocarbures liquéfiés" de septembre 1978.
- D.T.U. 24-1 "travaux de fumisterie" de mars 1976.
- D.T.U. 70-1 "installations électriques des bâtiments à l'usage d'habitation" de février 1988.

## 2.2 - INSTALLATION

### 2.2.1 - EMBALLAGE

Les chaudières **AUXAL ErP** et **AUXAL B Cell ErP** sont fournies entièrement montées et emballées dans une caisse à claire-voie robuste en bois palettisée. Nous conseillons vivement de transporter la chaudière emballée de cette manière le plus près du site d'installation. Après l'avoir déballée, s'assurer de son intégrité. Les différents éléments constituant l'emballage (caisse

en bois, clous, agrafes, sachets en plastique, polystyrène, etc.) ne doivent pas être laissés à la portée des enfants.

MODELE ErP	DIMENSIONS		
	A	B	C
<b>AUXAL 25</b>	560	735	1065
<b>AUXAL 33</b>	560	735	1065

MODELE ErP	DIMENSIONS		
	A	B	C
<b>AUXAL B Cell 33</b>	560	896	1520

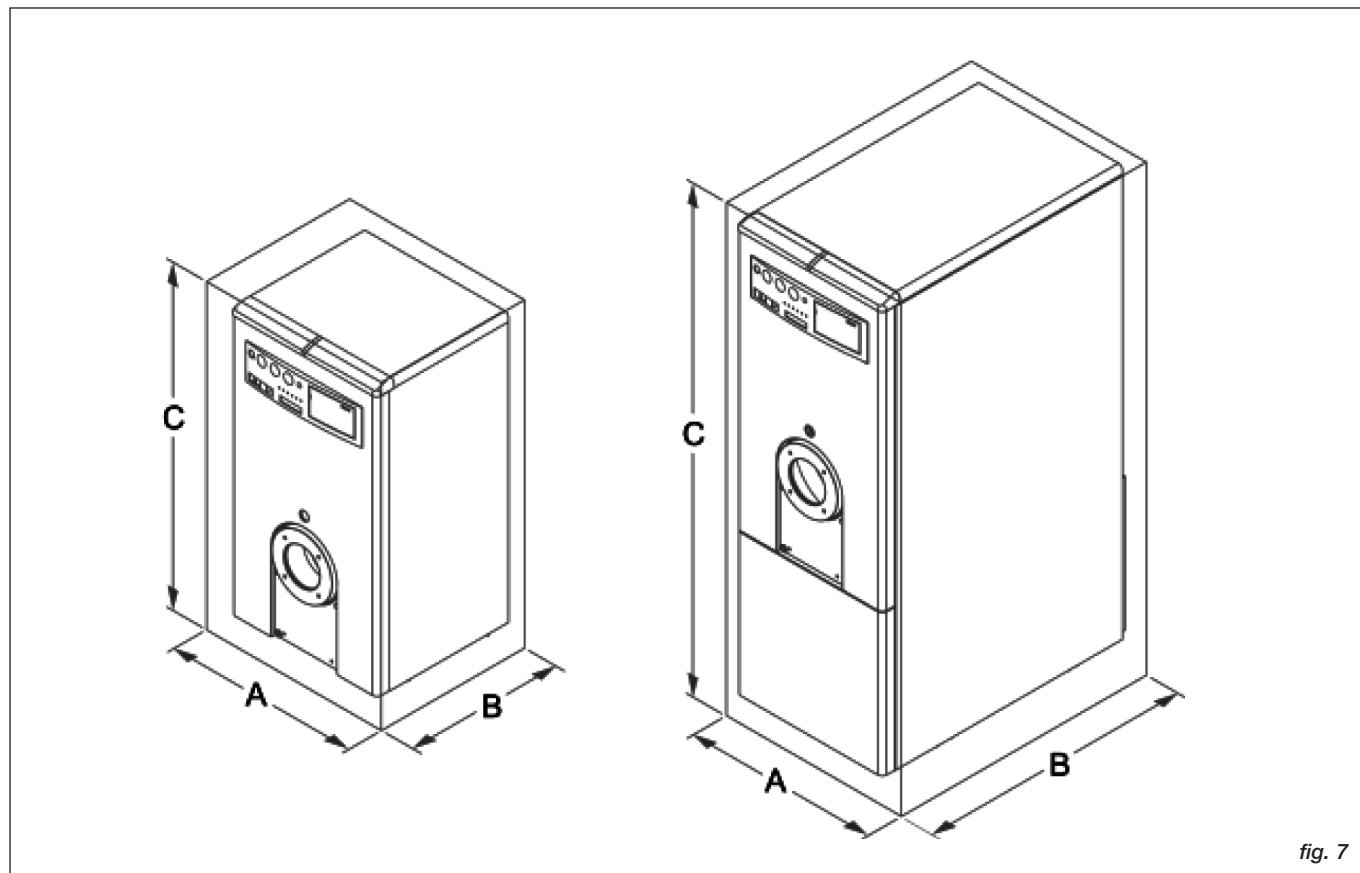


fig. 7



## 2.2.2 - VENTILATION DES LOCAUX

La chaudière doit être installée dans un local adapté, conformément aux normes et prescriptions en vigueur et en particulier:

Les chaudières modèle **AUXAL ErP** et **AUXAL B Cell ErP** sont prévues pour être raccordées à un conduit d'évacuation des produits de la combustion vers l'extérieur du local: l'air comburant est prélevé directement dans l'ambiance dans laquelle l'appareil est installé.

Les locaux d'installation pourront comporter une aération directe (avec une prise d'air directement sur l'extérieur) ou une aération indirecte (avec une prise d'air sur un local contigu) dans la mesure où toutes les conditions énumérées ci-après seront respectées:

### Aération directe:

- Le local doit avoir une ouverture correspondant à 6 cm<sup>2</sup> par kW installé et dans tous les cas jamais inférieure à 100 cm<sup>2</sup>.
- L'ouverture devra être pratiquée directement dans un mur donnant sur l'extérieur et être située le plus près possible du sol.
- Elle doit être non obstruable et protégée par une grille qui ne doit pas réduire la section utile de passage d'air.
- Une aération correcte peut être obtenue à partir de plusieurs ouvertures dont la somme des sections équivaut à celle demandée.
- Dans le cas d'impossibilité de réaliser l'ouverture près du sol, il est nécessaire d'augmenter la section de celle-ci d'au moins 50%.
- Si, dans le local, d'autres appareils nécessitent un apport d'air pour fonctionner, la section de l'ouverture devra tenir

compte de ce dernier.

### Aération indirecte:

Dans le cas où il n'est pas possible d'effectuer une aération directe du local d'installation, il est possible de recourir à la ventilation indirecte, c'est-à-dire de prélever l'air dans un local contigu au travers d'une ouverture adéquate pratiquée dans la partie basse de la porte. Cette solution est possible seulement si:

- Le local contigu est doté d'une aération directe adéquate (Voir : Aération directe)
- Le local contigu n'est pas une chambre à coucher
- Le local contigu n'est pas une partie commune de l'immeuble ou une ambiance avec risque d'incendie (par exemple un dépôt de combustible, un garage, etc.).

## 2.2.3 - SYSTEMES D'EVACUATION DES FUMÉES

### Raccordement à la cheminée

Le conduit de cheminée a une importance fondamentale pour le fonctionnement correct de la chaudière. Il doit par conséquent répondre aux critères suivants :

- Etre constitué par un matériau imperméable

ble résistant à la température des fumées et aux condensats formés.

- Etre d'une résistance mécanique suffisante et d'une basse conductibilité thermique.
- Etre le plus vertical possible et avoir une pression statique suffisante pour assurer une efficace et constante évacuation des gaz produits par la combustion.
- Avoir un diamètre jamais inférieur à celui de la buse de la chaudière.

- Dépasser le faîtage du toit d'au moins 0,40 m.

Dans tous les cas, la réalisation du conduit de cheminée doit être conforme au DTU 24.1 "TRAVAUX DE FUMISTERIE" de Mai 1976.

## 2.2.4 - CARACTERISTIQUES DE L'EAU DE L'INSTALLATION

- Les caractéristiques chimiques physiques de l'eau de l'installation de chauffage ou d'alimentation sont fondamentales pour le bon fonctionnement et la sécurité de la chaudière.
- Parmi tous les inconvénients causés par une mauvaise qualité de l'eau d'alimentation, le plus grave et le plus fréquent est l'incrustation des surfaces d'échange de la chaudière.

- Moins fréquente, mais également grave, est la corrosion côté eau des surfaces exposées du circuit hydraulique.
- Il est prouvé que les incrustations de calcaire, à cause de leur faible conductivité thermique, réduisent l'échange thermique, même avec une épaisseur de quelques millimètres et provoquent des surchauffes localisées.
- Nous conseillons vivement d'effectuer un traitement de l'eau du circuit de chauffage dans les cas suivants:
  - A - Dureté élevée de l'eau utilisée

- (supérieure à 20°f).
- B - Installations à grand volume d'eau.
- C - Renouvellements d'eau intempêtes dus à des fuites non maîtrisées.
- D - Remplissages successifs dus à des travaux de maintenance sur le réseau hydraulique.
- E - Mélange de différents métaux sur le réseau hydraulique.

## 2.2.5 - ALIMENTATION HYDRAULIQUE

Avant d'effectuer toute opération, il est nécessaire de procéder au nettoyage soigné des canalisations à l'aide d'un produit approprié afin d'éliminer les impuretés telles que limailles, soudures, huiles et graisses diverses pouvant être présentes.

Ces corps étrangers seraient susceptibles d'être entraînés dans la chaudière, ce qui en perturberait le bon fonctionnement.

**NB: Un produit solvant risque d'endommager le circuit.**

Les raccordements hydrauliques doivent être effectués de façon rationnelle en utilisant les raccords prévus sur la chaudière.

La pression du réseau d'alimentation doit être comprise entre 1 et 3 bar (si la pression de ville est supérieure, installer un réducteur de pression en amont de la chaudière). La dureté de l'eau sanitaire déterminant la rapidité d'entartrage du serpentin de l'échangeur, il pourra être recommandé d'installer sur le circuit d'alimentation un appareil de traitement adapté aux caractéristiques de l'eau utilisée.

### 2.2.6 - CONSEILS ET SUGGESTIONS POUR EVITER VIBRATIONS ET BRUITS DANS L'INSTALLATION

- Le dispositif de régulation sur le circulateur a pour effet essentiel la possibilité d'obtenir toujours avec précision le débit

permettant l'échange thermique qui sera adapté aux besoins de chauffage évitant de cette manière les vitesses excessives à l'origine du bruit.

- Eviter l'utilisation de tuyauteries de diamètres réduits.
- Eviter l'emploi de coudes de faible rayon et de réductions de sections importantes.

- Il est recommandé d'effectuer un lavage à chaud de l'installation de manière à éliminer au maximum les impuretés en provenance des tuyauteries, des radiateurs (en particulier les huiles, les graisses et les sables de fonderie) risquant de détériorer le circulateur.

### 2.2.7 - ALIMENTATION ELECTRIQUE

La sécurité dans le fonctionnement électrique de la chaudière ne peut être obtenue que si cette dernière comporte une mise à la terre efficace et que les raccordements électriques sont réalisés conformément aux Normes électriques NF C 15-100.

L'alimentation de la chaudière s'effectue en 230 V - 50 Hz et cela directement sur une

prise de courant (prohiber toute rallonge de câble importante, raccordement sur une multiprise, etc.).

Une installation non conforme peut être à l'origine de dommages sur des personnes ou des animaux de compagnie qui ne sauraient être imputables à la responsabilité d'**UNICAL**.

**NB: Eviter absolument d'utiliser des tuyau-**

**teries de l'installation comme prise de terre électrique ou téléphonique (les tuyauteries ne sont absolument pas conçues à cet effet).**

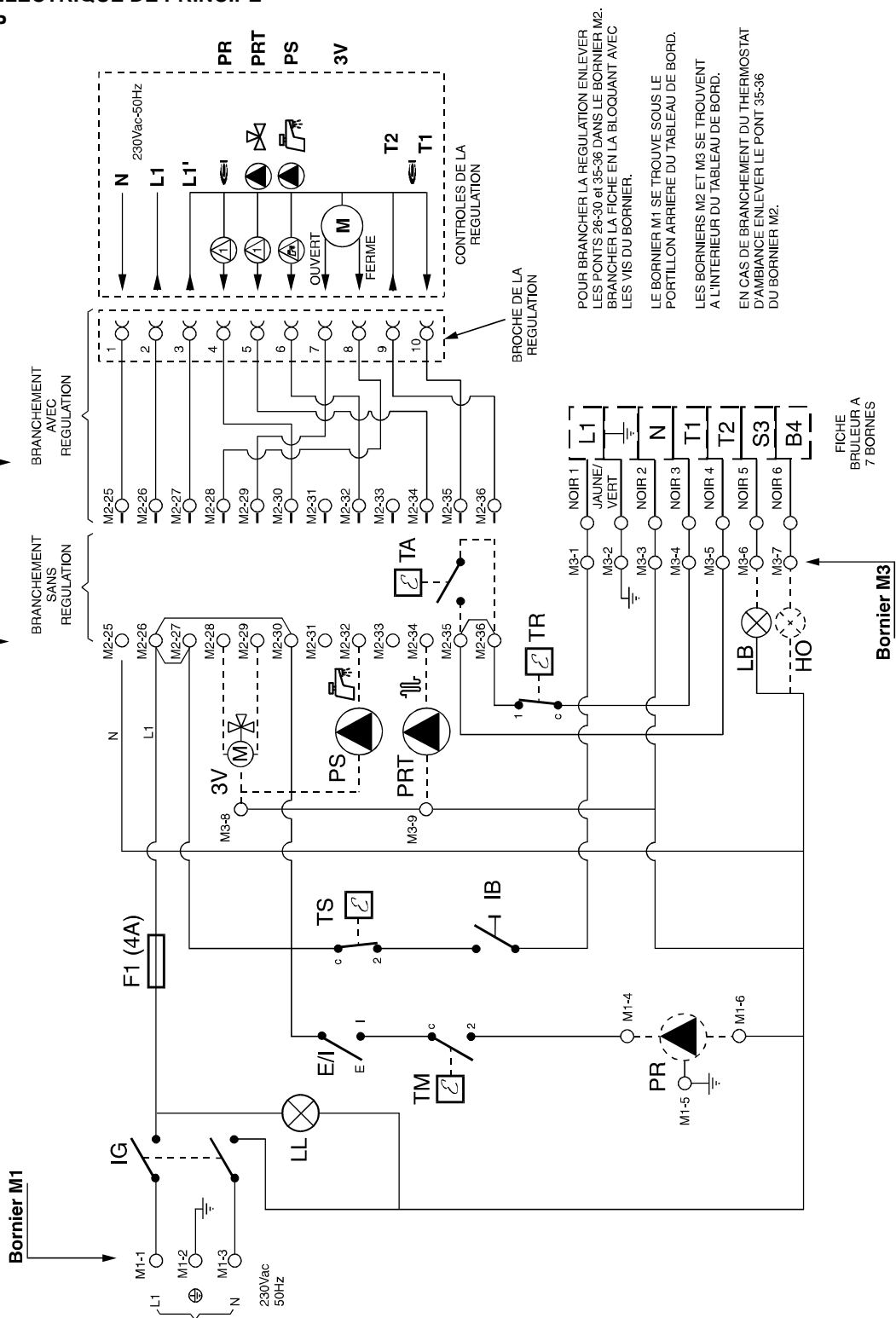
## 2.3 - SCHEMAS ELECTRIQUES

### SCHEMA ELECTRIQUE DE PRINCIPE AUXAL ErP

Faisceau de câbles d'adaptation entre  
Bornier M2 et broche Régulation

Bornier M2

Bornier M1



POUR BRANCHER LA REGULATION ENLEVER  
LES POINTS 26-30 et 35-36 DANS LE BORNIER M2.  
BRANCHER LA FICHE EN LA BLOQUANT AVEC  
LES VIS DU BORNIER.

LE BORNIER M1 SE TROUVE SOUS LE  
PORTILLON ARRIERE DU TABLEAU DE BORD.

LES BORNIER M2 ET M3 SE TROUVENT  
A L'INTERIEUR DU TABLEAU DE BORD.

EN CAS DE BRANCHEMENT DU THERMOSTAT  
D'AMBIANCE ENLEVER LE POINT 35-36  
DU BORNIER M2.

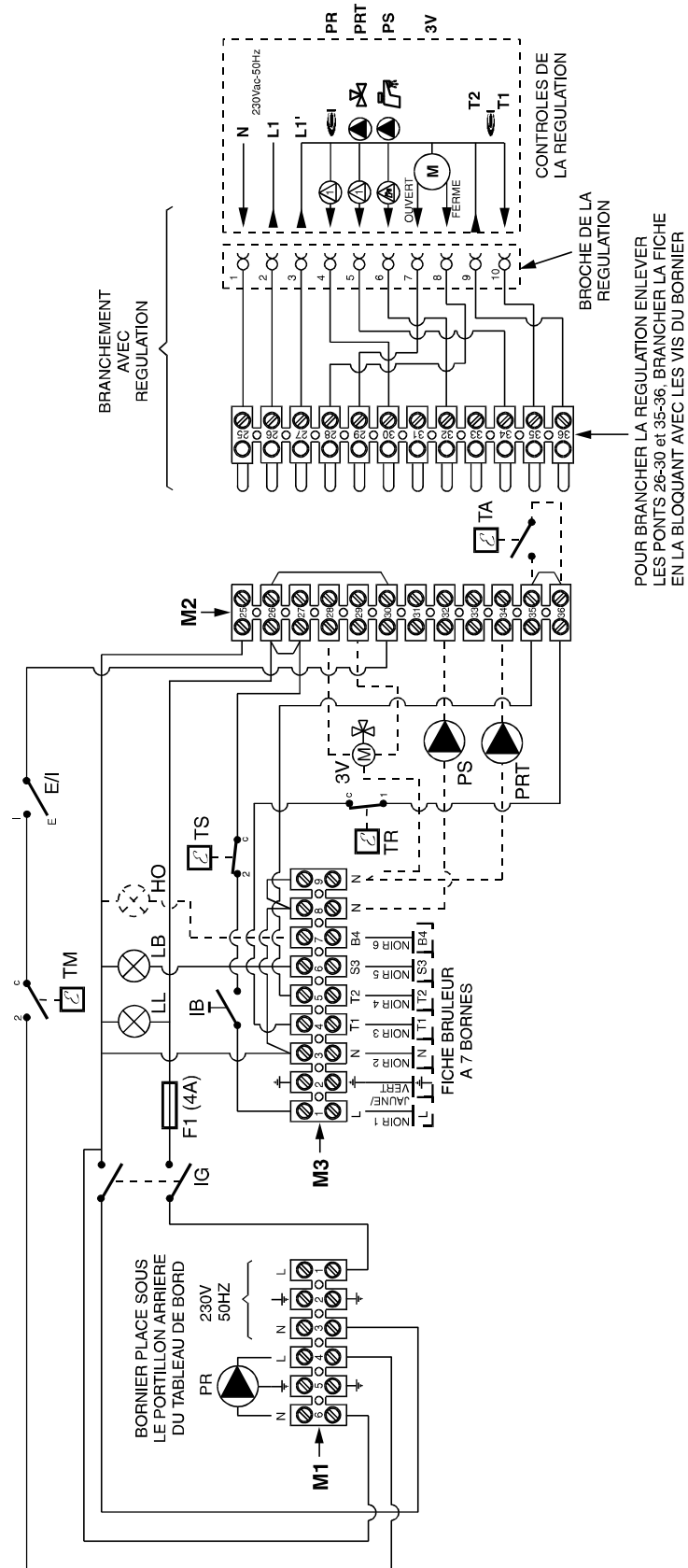
- IG = Interrupteur général
- E / I = Commutateur Eté - Hiver
- F1 = Fusible secteur (4A)
- PR = Pompe circuit chauffage
- IB = Interrupteur brûleur
- TS = Thermostat de sécurité à réarmement manuel (100°C)

- TM = Thermostat de minimum (45°C)
- TR = Thermostat de régulation (50°-80 °C)
- TA = Thermostat d'ambiance (éventuel)
- LL = Témoin de fonctionnement (\*)
- LB = Témoin de mise en sécurité du brûleur
- HO = Compteur horaire (\*)

- 3V = Vanne 3 voies motorisée (\*)
- PRT = Pompe du circuit mélangé (\*)
- PS = Pompe circuit sanitaire (\*)
- (\*) = Seulement prédisposition câblage

fig. 8

# SCHEMA DE RACCORDEMENT PRATIQUE AUXAL ErP

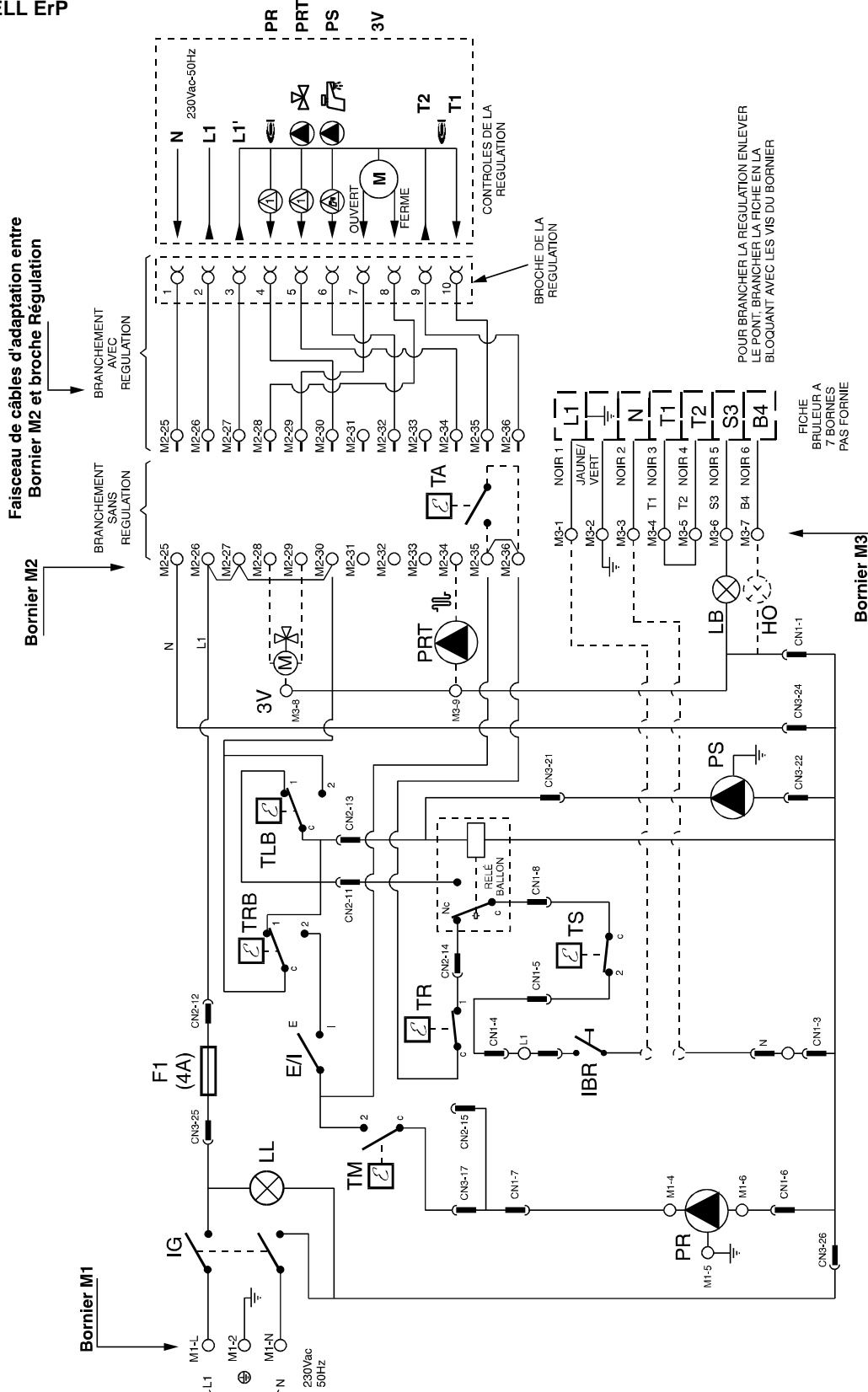


POUR BRANCHER LA REGULATION ENLEVER  
LES PONTS 26-30 et 35-36. BRANCHER LA FICHE  
EN LA BLOQUANT AVEC LES VIS DU BORNIER

- |       |  |    |                                       |     |                                    |
|-------|--|----|---------------------------------------|-----|------------------------------------|
| IG    | = Interrupteur général                               | TM | = Thermostat de minimum (45°C)        | PRT | = Pompe du circuit mélangé (*)     |
| E / I | = Commutateur Eté - Hiver                            | TR | = Thermostat de régulation (50°=80°C) | PS  | = Pompe circuit sanitaire (*)      |
| F1    | = Fusible secteur (4A)                               | TA | = Thermostat d'ambiance (éventuel)    | (*) | = Seulement prédisposition câblage |
| PR    | = Pompe circuit chauffage                            | LL | = Témoin de fonctionnement            |     |                                    |
| IB    | = Interrupteur brûleur                               | LB | = Témoin de mise en sécurité brûleur  |     |                                    |
| TS    | = Thermostat de sécurité à réarmement manuel (100°C) | HO | = Compteur horaire (*)                |     |                                    |
|       |  | 3V | = Vanne 3 voies motorisée (*)         |     |                                    |

fig. 9

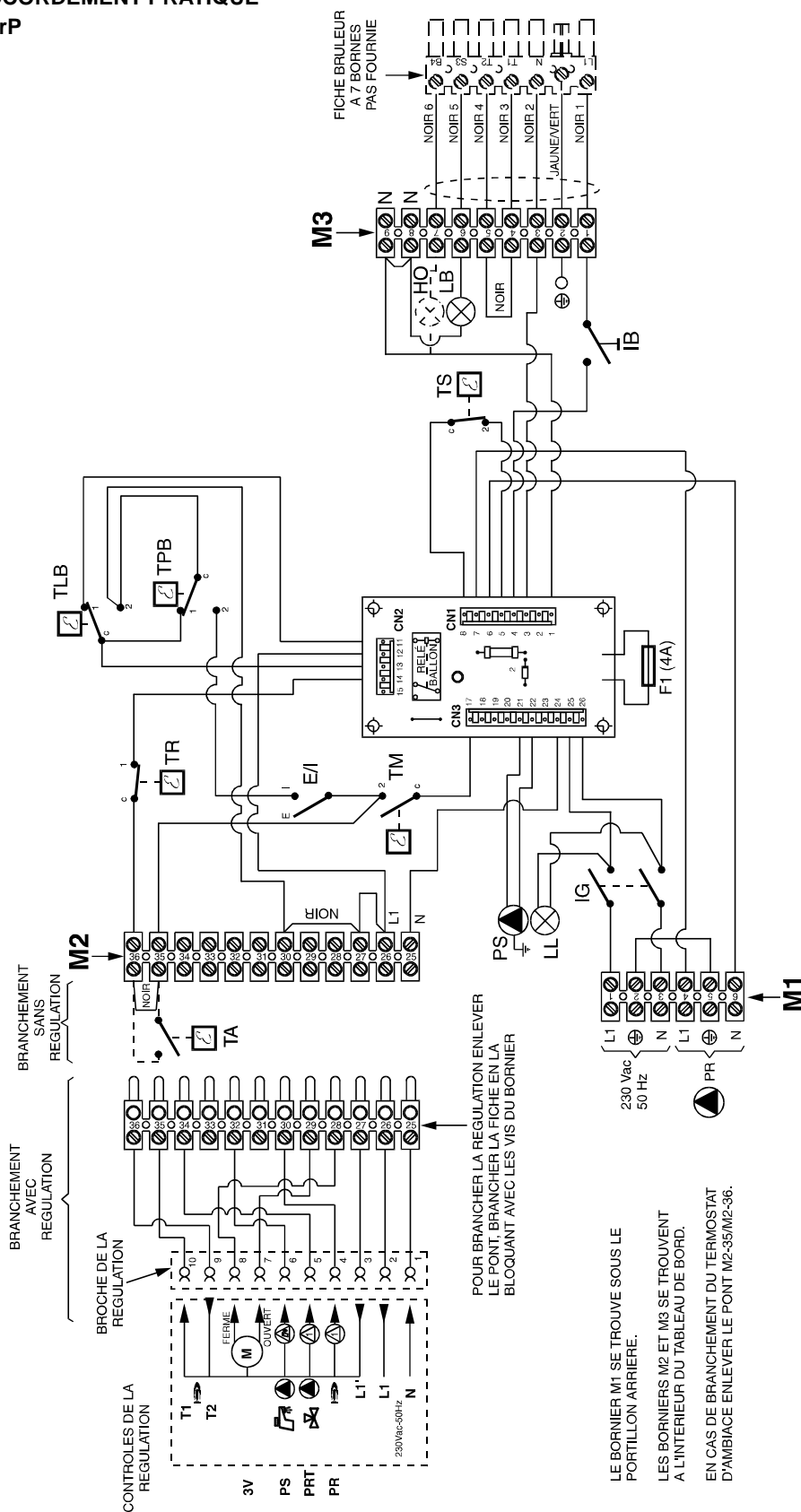
# SCHEMA ELECTRIQUE DE PRINCIPE AUXAL B CELL EIP



- |       |   |  |     |   |   |     |   |                                    |
|-------|---|--|-----|---|---|-----|---|------------------------------------|
| IG    | = | Interrupteur général                               | TM  | = | Thermostat de minimum (45°C)                        | TPB | = | Thermostat ballon (30°±65°C)       |
| E / I | = | Commutateur Eté - Hiver                            | TR  | = | Thermostat de régulation (50°±80°C)                 | LB  | = | Témoin de mise en sécurité brûleur |
| F1    | = | Fusible secteur (4A)                               | TA  | = | Thermostat d'ambiance (éventuel)                    | HO  | = | Compteur horaire (*)               |
| IB    | = | Interrupteur brûleur                               | LL  | = | Témoin de fonctionnement                            | 3V  | = | Vanne 3 voies motorisée (*)        |
| PR    | = | Pompe circuit chauffage                            | PS  | = | Pompe circuit sanitaire                             | PRT | = | Pompe du circuit mélangé (*)       |
| TS    | = | Thermostat de sécurité à réarmement manuel (100°C) | TLB | = | Thermostat limiteur chaudière en mode E.C.S. (85°C) | (*) | = | Seulement prédisposition câblage   |

fig. 10

# SCHEMA DE RACCORDEMENT PRATIQUE AUXAL B CELL EIP



- |       |   |   |     |   |                                     |     |   |                                    |
|-------|---|---|-----|---|-------------------------------------|-----|---|------------------------------------|
| IG    | = | Interrupteur général                                | TM  | = | Thermostat de minimum (45°C)        | LB  | = | Témoin de mise en sécurité brûleur |
| E / I | = | Commutateur Eté - Hiver                             | TR  | = | Thermostat de régulation (50°-80°C) | HO  | = | Compteur horaire (*)               |
| F1    | = | Fusible de ligne (4A)                               | TA  | = | Thermostat d'ambiance (éventuel)    | 3V  | = | Vanne 3 voies motorisée (*)        |
| IB    | = | Interrupteur brûleur                                | LL  | = | Témoin de fonctionnement            | PRT | = | Pompe du circuit mélangé (*)       |
| PR    | = | Pompe circuit chauffage                             | PS  | = | Pompe circuit sanitaire             | (*) | = | Seulement prédisposition câblage   |
| TS    | = | Thermostat de sécurité à réarmement manuel (100 °C) | TPB | = | Thermostat ballon (30°-65°C)        |     |   |                                    |
|       |   |   | TLB | = | Thermostat limiteur ballon (85°C)   |     |   |                                    |

fig. 11

## 2.4 - REMPLISSAGE EN EAU DE L'INSTALLATION

Une fois réalisés tous les raccordements hydrauliques de l'installation, on peut procéder à la mise en eau du circuit chauffage. Cette opération doit être effectuée en respectant les phases suivantes:

- Ouvrir les purgeurs d'air des radiateurs et vérifier que les purgeurs automatiques de l'installation fonctionnent régulièrement.
- Fermer les purgeurs d'air des radiateurs dès l'apparition de l'eau.
- Fermer le robinet de remplissage et ensuite, évacuer de nouveau l'air en ouvrant les purgeurs des radiateurs.

- Vérifier le bon fonctionnement du circulateur et du circuit de charge sanitaire (AUXAL B Cell ErP).
- Allumer la chaudière pour maintenir l'installation en température et ensuite, après avoir arrêté le circulateur chauffage, répéter les opérations de dégazage de l'installation.
- Laisser refroidir l'installation et, dans le cas d'un circuit fermé, c. à d. si un vase d'expansion fermé a été installé avec une soupape de sécurité et un manomètre, réajuster ensuite la pression d'eau à 1 bar, en vérifiant sa valeur sur le manomètre.

**N.B. :** Pendant le remplissage en eau faire

fonctionner le circulateur de façon intermittente.

**N.B. :** Après une longue période d'inutilisation de la chaudière, le circulateur peut se trouver bloqué. Par conséquent, avant de mettre sous tension le tableau de commande au moyen de l'interrupteur général, il est absolument indispensable de faire tourner manuellement le circulateur (voir fig. 12).

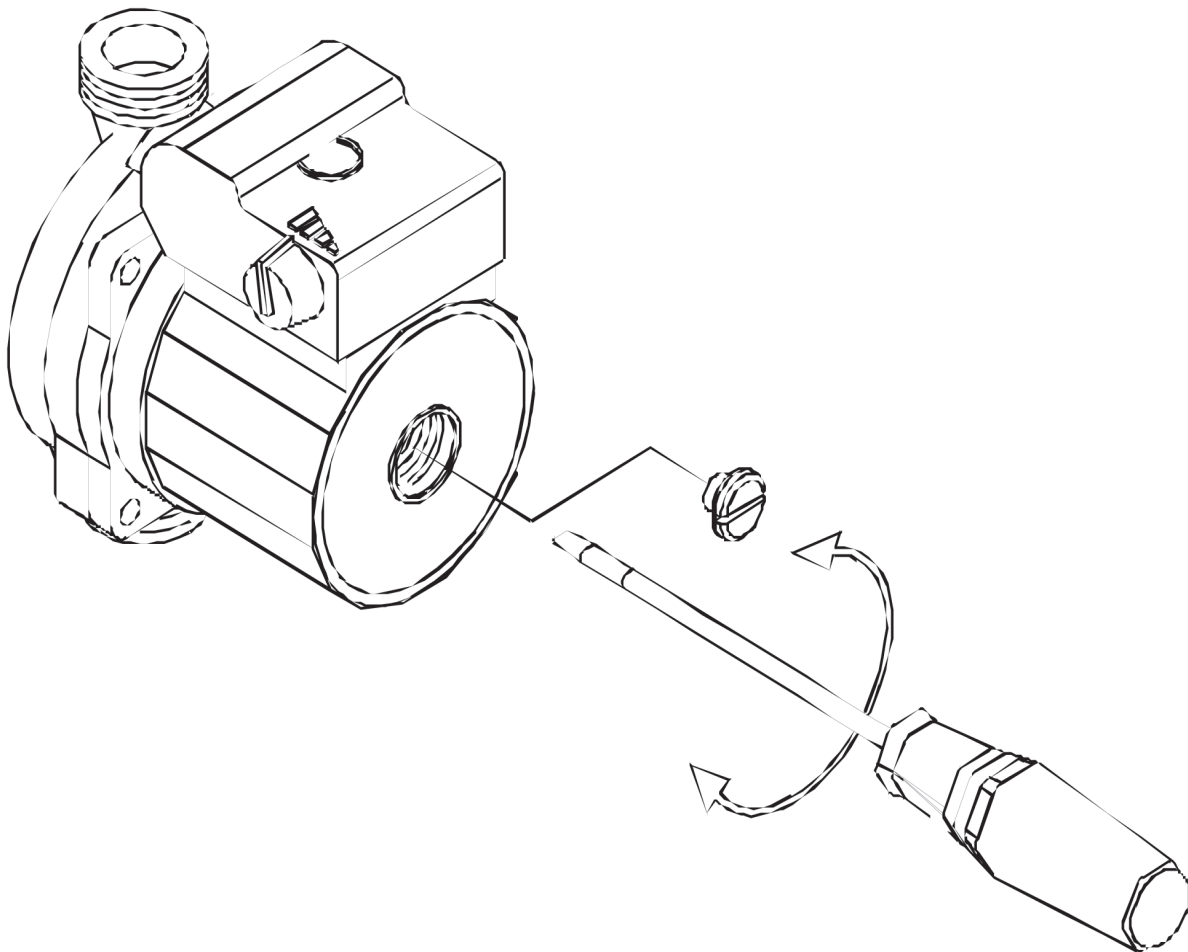


fig. 12

# 3

## INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATEUR

### 3.1 - LE TABLEAU DE BORD "AUXAL ErP / AUXAL B CELL ErP"

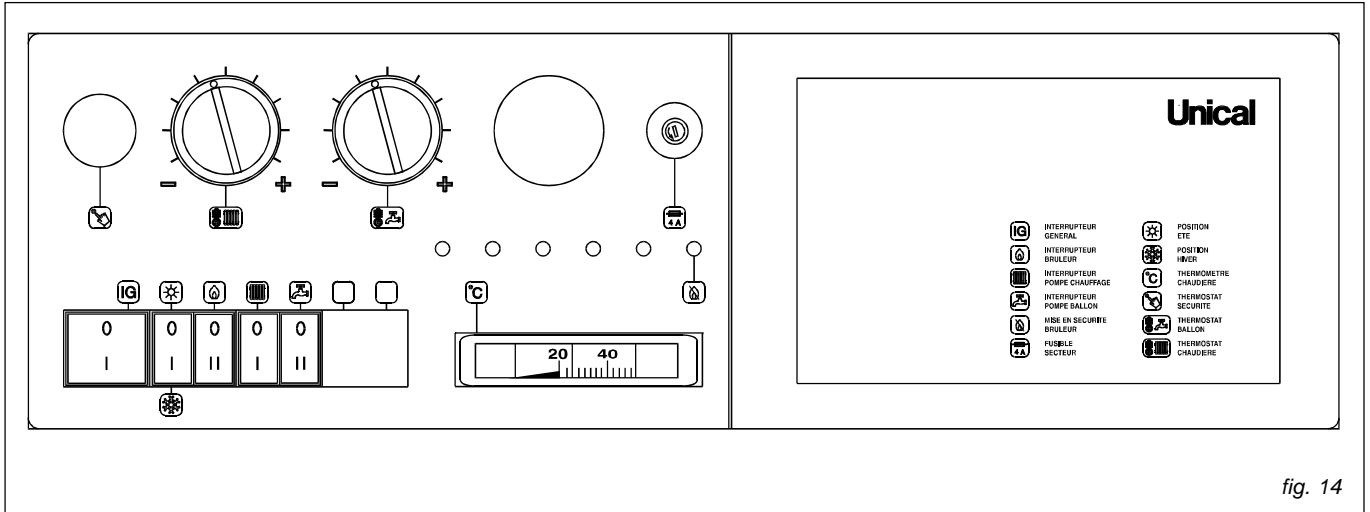


fig. 14



**INTERRUPTEUR GENERAL**



**INTERRUPTEUR BRULEUR**



**NON UTILISE**



**NON UTILISE**



**MISE EN SECURITE BRULEUR**

En fonctionnement normal de la chaudière le témoin de mise en sécurité brûleur est éteint. Lorsque le témoin est allumé vérifier l'état du brûleur avant son réenclenchement (voir notice brûleur).



**FUSIBLE SECTEUR**

En cas d'arrêt de l'ensemble des équipements électriques de l'installation (brûleur, pompe, ...) vérifier l'état du fusible; si nécessaire le remplacer après avoir coupé l'alimentation électrique à la chaudière.



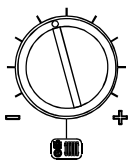
**THERMOMETRE CHAUDIERE**



**THERMOSTAT SECURITE**

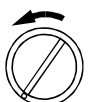
En cas de montée en température de la chaudière (supérieure à 100°C) par manque d'irrigation du corps de chauffe ou par inertie thermique, le thermostat de sécurité coupera l'alimentation électrique du brûleur.

Vérifier la cause et réarmer lorsque la température sera inférieure à 75°C.

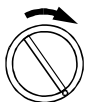


**THERMOSTAT CHAUDIERE**

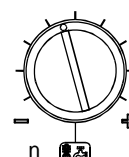
La plage de réglage est comprise entre un minimum de 50°C et un maximum de 80°C.



En tournant le bouton complètement dans le sens ANTI-HORAIRE on obtient la température minimale de coupure du thermostat (50°C)



En tournant le bouton complètement dans le sens HORAIRE on obtient la température maximale de coupure du thermostat (80°C)

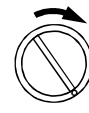


**THERMOSTAT BALLON (AUXAL B CELL ErP)**

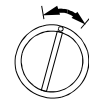
Il est possible de choisir la température de l'eau sanitaire stockée dans le ballon.



En tournant le bouton complètement dans le sens ANTI-HORAIRE on obtient la température minimale de coupure du thermostat.



En tournant le bouton complètement dans le sens HORAIRE on obtient la température maximale de coupure du thermostat (65°C).



**N.B. Pour un meilleur fonctionnement en mode eau chaude sanitaire on conseille de positionner le bouton de réglage comme indiqué ci-contre.**

#### SÉLECTEUR DE FONCTIONNEMENT



**POSITION ETE**



**POSITION HIVER**

Choisir la position en fonction de l'utilisation:  
 - Position **hiver**: chauffage + eau chaude sanitaire intégrée (AUXAL B CELL ErP) ou indépendante.  
 - Position **été**: eau chaude sanitaire intégrée (AUXAL B CELL ErP) ou indépendante.



## 3.2 - UTILISATION DU TABLEAU DE COMMANDE

Les phases de fonctionnement possibles sont les suivantes:

### Commutateur en position "HIVER"

Dans cette position correspondant au régime hivernal de la chaudière, le brûleur est piloté en permanence par le thermostat de régulation. Le thermostat de sécurité à réarmement manuel peut agir en cas de défaut

du thermostat de régulation. Pour réarmer le thermostat de sécurité, enlever au préalable le capuchon plastique et appuyer sur le petit bouton poussoir.

En régime hivernal, la température de l'eau chaude sanitaire est contrôlée par le thermostat de priorité E.C.S. (AUXAL Bcell ErP) qui en cas de demande agit comme décrit ci-dessous:

- Arrêt de la pompe de chauffage.
- Mise en route du brûleur et de la pompe de charge du ballon.
- Fonctionnement contrôlé par un thermostat interne qui règle la chaudière à une

température de 80°C et cela durant toute la demande d'E.C.S.

Le retour aux conditions de chauffage de l'habitation s'effectue dès que la consigne sanitaire est atteinte.

### Commutateur en position "ÉTÉ"

Dans cette position correspondant au régime estival, la pompe chauffage est normalement arrêtée, le brûleur et la pompe de charge du ballon sont pilotés uniquement en fonction des demandes du thermostat de priorité E.C.S. de façon identique au régime hivernal.

## 3.3 - REMARQUES

### 3.3.1 - UTILISATION DE LA CHAUDIÈRE

Le bon fonctionnement et la durée de vie d'une chaudière dépendent, en plus de son installation correcte, d'une bonne utilisation et d'un entretien régulier du corps de chauffe de cette dernière. Par conséquent, nous conseillons d'observer les règles suivantes:

- Eviter de vidanger l'installation (sauf en cas exceptionnel de réparation) dans les régions sujettes au gel.
- Lorsque l'installation doit rester inutilisée, il est conseillé de protéger l'eau du circuit de chauffage par addition d'un produit antigel.
- Effectuer les opérations de nettoyage et d'entretien avec la périodicité décrite

dans le présent guide.

### 3.3.2 - ENTRETIEN ET NETTOYAGE

Une fois par an à la fin de la saison de chauffage, il est nécessaire d'effectuer un nettoyage complet de la chaudière.

Pour cela, procéder comme décrit ci-dessous:

- Couper l'alimentation électrique de la

chaudière en agissant sur l'interrupteur général.

- Retirer le brûleur du foyer pour éviter qu'il soit en contact avec la poussière résultante du nettoyage du corps de chauffe.
- Ouvrir la porte supportant le brûleur pour avoir un accès complet à la chambre de combustion et à l'échangeur horizontal

- Nettoyer l'échangeur de chaleur au moyen d'une brosse en nylon (non fournie).
- Aspirer les dépôts et poussières résultants des opérations de nettoyage.
- Remonter ensuite les différents composants de la chaudière avant de procéder à l'entretien et au réglage éventuel du brûleur.

### 3.3.3 - MAINTENANCE

Une fois l'an, effectuer les vérifications suivantes:

- Contrôle et révision du brûleur (si cela n'a pas été fait à l'occasion du nettoyage annuel de la chaudière).
- Contrôle de l'étanchéité de la porte et de

l'état des joints de cette dernière.

- Contrôle de l'étanchéité des raccords au niveau de l'évacuation des fumées.
- Vérification du fonctionnement des thermostat de commande.
- Vérifications du fonctionnement des pompes (chauffage et éventuellement ballon).

- Vérification de l'anode de l'éventuel ballon d'E.C.S. (AUXAL Bcell ErP). La remplacer dès que sa dimension n'est plus que de 3 ou 4 cm (fig.15).

Tous les deux, trois ans ou plus fréquemment, si cela est nécessaire, procéder au nettoyage intérieur de la cuve du ballon d'E.C.S. (AUXAL Bcell ErP) afin d'en retirer les éventuelles incrustations de calcaire qui auraient pu se former au cours du temps.

ENTRETIEN ET NETTOYAGE  
AUXAL ErP - AUXAL B Cell ErP

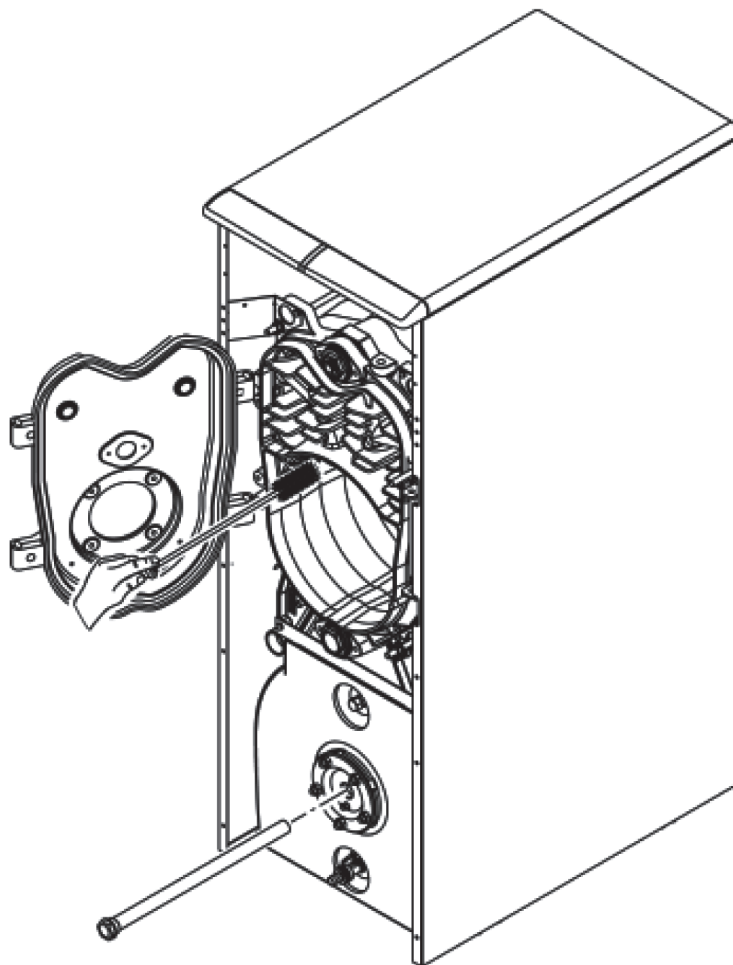
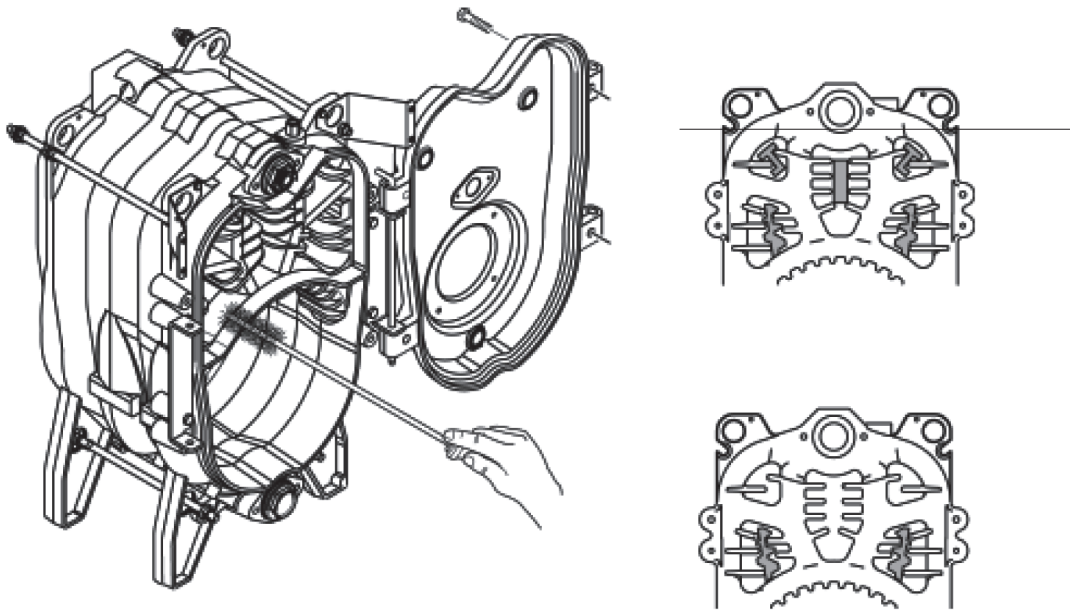


fig. 15



**Unical** FRANCE S.A.

611 route de Margnolas Le Mas Rillier  
01700 MIRIBEL  
Téléphone: 04 72 26 81 00 - Fax: 04 72 26 47 48

Unical décline toute responsabilité dans le cas d'erreur d'impression ou de traduction. Nous nous réservons le droit de modifier sans préavis les indications reportées dans la présente notice si cela nous semble opportun, tout en laissant les caractéristiques essentielles inchangées.